



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DU 28 MARS 2023**

**02-2023 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
<b>De présents</b>	<b>11</b>
<b>De votants</b>	<b>13</b>

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

**Présents** : Ms. : Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI — Georges LAJARA- Alain STEPHAN

Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL - Renée ALIBERT - Hélène HEGOBURU - Christiane GOULLET

**Date de la convocation :**  
**21/03/2023**

**Pouvoirs** :

Nadia OULD CHEIKH à Josiane CHABERT  
Audrey SAUNIER à Danièle SANTESTEBAN

**Résultat du vote** :

**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN - Président ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écouté dès le début de l'année.

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du compte administratif 2021 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement 2022	38 177,65 €
Recettes de fonctionnement 2022	34 840,86 €
Solde d'exécution 2022	-3 336,79 €
Excédent Report année 2021	42 009,28 €
Résultat cumulé de l'exercice 2022	38 672,49 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses 2022	0,00 €
Recettes de Investissement 2022	0,00 €
Report année 2022 investissement	0,00 €
Excédent Report année 2022	624,53 €
Résultat cumulé de l'exercice 2022	624,53 €

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance, la doyenne, Francine CLUZEL propose au conseil d'administration le vote du compte administratif :

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022. (Résultat vote CA : Pour 13 / contre 0/ abstention 0)**

DIT que l'excédent net de clôture de l'exercice 2022 est de 38 672,49 € en fonctionnement et 624,53 € en Investissement.

Monsieur le Président revenu dans la salle. Il est proposé l'affectation des résultats comme suit :

<b>Affectation des résultats 2022 :</b>	
001- Excédent investissement	624,53 €
002 – Excédent de fonctionnement :	38 672,49 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte des résultats 2022.**

**(Résultat vote Affectation des résultats : pour 13/ contre 0/ abstention 0)**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 29 mars 2023,  
Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

**Le Président**

Jean-Pierre JOURDAIN

